

Séance du jeudi 06 novembre 2025

Date de la convocation : 28/10/2025

Le jeudi 06 novembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Stéphan POUGET
Présents : 11	
Représentés : 3	Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL représentée par Jean-Michel DOYEN, Pascal SANLEFRANQUE représenté par Stéphan POUGET
Absents et excusés : 3	
Pour : 14	Excusés : Sandrine CARAMELLI
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT, Ghislaine GUILLERMIER
Abstentions : 0	

Secrétaire de séance : Christophe RAYNAUD

Délibération n°DE_2025_40

Objet : Demande de dissolution du RPI Orban - Fénols Lasgraïsses et de création d'un nouvel RPI Cadalen - Fénols - Lasgraïsses à compter de la rentrée 2026

Exposé des motifs

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) est un dispositif permettant à plusieurs communes de mutualiser leurs moyens afin d'assurer une offre scolaire de qualité sur leur territoire, tout en garantissant un enseignement de proximité adapté aux réalités démographiques et géographiques.

L'actuel RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses rencontre des difficultés croissantes, notamment en raison d'une baisse continue de la démographie scolaire et d'une organisation de plus en plus complexe, amplifiée par le fait que la commune d'Orban appartient à une autre communauté de communes.

Cette situation est d'autant plus problématique que les compétences en matière scolaire et périscolaire diffèrent entre cette communauté de communes et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, compliquent la gestion administrative, les calculs financiers et les clés de répartition.

Ces contraintes entraînent une dégradation progressive de la gestion du RPI et qu'il est nécessaire d'anticiper et d'accompagner d'une nouvelle organisation permettant de préserver l'offre éducative locale.

Considérant que la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet exerce la compétence scolaire et périscolaire sur l'ensemble des communes de son territoire, notamment Cadalen, Fénols et Lasgraïsses, il n'y a pas lieu d'établir des conventions avec ces communes pour la gestion du nouveau RPI, ni de créer une structure juridique distincte pour soutenir l'organisation éducative.

Considérant que cette nouvelle organisation garantirait une meilleure stabilité pour les écoles

concernées, une gestion optimisée des moyens humains et matériels, ainsi qu'un encadrement pédagogique renforcé pour les élèves.

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L212-2 du Code de l'Education,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article 6.2.7 desdits statuts relatifs aux compétences Ecoles et services périscolaires,

Vu les conventions en vigueur de gestion du fonctionnement du service scolaire et du service de restauration du Regroupement Pédagogique Intercommunal Fénols, Lasgraïsses, Orban,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DEMANDE officiellement la dissolution du RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses et la création d'un nouvel RPI Cadalen - Fénols - Lasgraïsses à compter de la rentrée 2026
PREND ACTE que la dissolution de l'actuel RPI rendra caduque la convention de gestion existante.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la mise en œuvre du nouveau RPI pour la rentrée 2026

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Sébastien BRAYLE



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a long horizontal stroke.

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Christophe RAYNAUD

Mis en ligne le : 12/11/2025

A handwritten signature in black ink, similar to the one above, consisting of a stylized 'S' followed by a long horizontal stroke.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'R' followed by a horizontal stroke.